

DÉPARTEMENT
DE L'INDRE

ARRONDISSEMENT
DE LA CHÂTRE

COMMUNE
D'ORSENNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 24 octobre 2006

L'an deux mil six le mardi vingt quatre octobre à neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, a été réuni, au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean LAMY Maire.

Étaient présents : LAMY Jean, PINTON Louis, GUYOTON René, MARATHON Bernard, BRE Laurent, LAGAUTRIERE Yves, VILLENEUVE Jacques, LAGONOTTE Serge, JACQUET Arlette, ROUTET André, PAPON Jean-Marc, formant la majorité des membres en exercice.

OBJET

Ligne Grande Vitesse
LIMOGES-POITIERS

Absent excusé :

Absents : CHABENAT Anne-Marie, TARDIEU Pascale, DUPEUX Véronique, GRANDHOMME Hervé.

Monsieur Bernard MARATHON a été nommé secrétaire.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier du Sénateur François GERBAUD et du Président du Conseil Général Louis PINTON, daté du 5 septembre 2006, relatif au projet de ligne à grande vitesse Limoges-Poitiers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

S'oppose à la création d'une ligne grande vitesse Limoges-Poitiers qui risquerait de reléguer la voie Châteauroux-Paris au niveau secondaire et, en terme d'aménagement du territoire, laisser de côté l'ensemble des départements du grand centre soit près d'1,8 million d'habitants.

Rappelle que l'Indre, s'appuyant sur l'expertise des chambres régionale et départementale de Commerce et d'Industrie, a déjà fait connaître sa position sur les aménagements ferroviaires nécessaires à son territoire

Demande :

- la grande vitesse entre Limoges et Paris par Châteauroux, avec l'amélioration et la modernisation de la voie.
- l'Interconnexion de cette ligne au réseau TGV irriguant l'Europe du Nord et de l'Est, gage d'un raccordement aux grands pôles de développement économique.

Date de convocation

18 octobre 2006

Date d'affichage

18 octobre 2006

Nombre de Conseillers
en exercice : 15

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 11

Acte rendu exécutoire
après dépôt en sous-
préfecture

le / 11 /2006

et publication et notification

du / 11 /2006

Le Maire,

Pour Extrait Conforme,
Le Maire,



Reçu à la Sous-Préfecture

le 13 NOV 2006

